

RAPPORT D'ÉVALUATION

Domaine Sciences, technologies, santé
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris Descartes
Université Paris Diderot

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 01/03/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Laurent Counillon, Vincent Lisowski,
co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Le présent rapport concerne le projet d'offre de formation en *Sciences, technologies, santé* (STS) des universités Paris Descartes et Paris Diderot, deux établissements appartenant à la communauté d'universités et établissements Université Sorbonne Paris Cité (ComUE USPC).

Pour ces deux établissements qui ont entamé un processus de fusion, les champs STS rassemblent au total 14 mentions de licence, 14 mentions de licence professionnelle et 27 mentions de master. A ce jour, aucune mention de licence n'est cohabilitée par les deux établissements, alors que 11 mentions de master le sont déjà. Chaque établissement développe son offre de formation en santé (diplômes de formation générale – DFG - et diplômes de formation approfondie - DFA) pour laquelle l'information a été fournie uniquement dans le dossier bilan.

Cette évaluation est réalisée dans le contexte particulier de la construction de la future Université de Paris qui devrait réunir à partir de 2019 les universités Paris Descartes, Paris Diderot ainsi que l'Institut de Physique du Globe. La structuration de cette future université étant en cours de réalisation, les établissements concernés ont indiqué qu'ils ne sont pas aujourd'hui en capacité de définir précisément la future politique de leurs champs de formation.

L'offre de licences généralistes s'appuie principalement sur la reconduction des 13 mentions préexistantes. Toutefois, la mention *Sciences et technologies* de Paris Descartes sera évaluée dans le cadre de la vague E compte tenu de sa cohabilitation avec les universités d'Evry – Paris Saclay. De plus, l'Université Paris Diderot crée la mention *Sciences de la vie et de la terre*.

De même, l'offre de licences professionnelles reconduit les mentions préexistantes. L'offre s'étoffe avec la création de quatre mentions, une à l'Université Paris Descartes (*Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web*) et trois à l'Université Paris Diderot (*Métiers de la santé : technologies ; Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement ; et Matériaux et structures : gestion, conception et industrialisation*). Cependant, la mention *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* reconduit la formation précédemment dispensée sous la mention *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*. Une nouvelle mention avec ce dernier intitulé propose quant à elle une formation au nouveau contenu.

Une évolution plus significative est à noter au niveau de l'offre de formation de masters. Elle consiste, d'une part, à mettre l'offre en conformité avec la nomenclature des mentions de master. D'autre part, elle réorganise l'offre, les anciennes spécialités d'une même mention de master se répartissant éventuellement dans plusieurs mentions du projet. Par exemple, la spécialité *Neurosciences* de l'ancienne mention *Biologie cellulaire, physiologie, pathologies* devient la mention *Neurosciences*.

L'offre de formation du champ STS des universités Paris Descartes et Paris Diderot couvre l'ensemble des thématiques scientifiques et de santé disponibles sur ces établissements. Aucune information n'est fournie sur les DFG et DFA en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'offre de formation proposée dans le projet du champ STS est multidisciplinaire, diverse et cohérente. Les connaissances et compétences délivrées par ces formations sont en phase avec les métiers ciblés. L'absence de projet stratégique détaillé qui concernerait spécifiquement le champ STS ne permet pas, en revanche, d'apprécier les liens existants avec les autres champs de formation.

Les formations de ce domaine disposent d'un environnement socioéconomique dense dans les champs de compétences et les métiers ciblés. Cela se traduit notamment par des partenariats avec des entreprises ou de grands acteurs du secteur public. En outre, ces formations bénéficient d'un environnement scientifique de grande qualité avec le rattachement à plusieurs écoles doctorales de la ComUE USPC. Ainsi, tous les masters sont adossés à des pôles scientifiques et à des laboratoires du site en lien avec les thématiques des formations. Ces relations avec le monde de la recherche et de l'entreprise pourraient cependant être encore consolidées et structurées, notamment par la mise en place effective de conseils de perfectionnement incluant des acteurs de la recherche et du secteur socio-économique.

Sur l'ensemble des deux établissements, l'offre de licences est riche et justifiée. Cependant, quelques mentions de licences coexistent à l'Université Paris Descartes et à l'Université Paris Diderot (*Mathématiques ; Informatique et Sciences pour la santé*). Or, elles correspondent à des formations significativement différentes. Il conviendra bien évidemment de veiller à ce que l'offre de formation du futur établissement ne présente qu'une seule mention par intitulé. La création à l'Université Paris Diderot de la mention *Sciences de la vie et de la terre*, qui se base sur un parcours préexistant dans la mention *Sciences de la vie*, est cohérente. Elle permettra aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'environnement au sens large de trouver une formation dédiée.

L'offre en licences professionnelles couvre un large éventail de métiers en lien avec le champ et conformes aux intitulés nationaux.

La création, par l'Université Paris Descartes, de la licence professionnelle *Métiers du numérique : conception, développement et réalisation web* est justifiée dans le contexte actuel du recrutement de responsables de contenu éditorial web. Le programme des enseignements détaillé dans la fiche d'identité est en phase avec les objectifs d'une telle licence professionnelle. Il est en revanche indispensable que la formation soit conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 qui spécifie que le stage dure 12 à 16 semaines et que le projet tuteuré représente au moins un quart du volume de la formation, hors stage. Cela ne semble pas être le cas à lecture de la fiche d'identité transmise.

De son côté l'Université Paris Diderot crée trois licences professionnelles : *Métiers de la santé : technologies*, consacrée à la formation aux métiers de la « e-santé », un secteur à fort potentiel de développement ; *Matériaux et structures : gestion conception et industrialisation*, autour de l'impression 3D ; et *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, consacrée à la géophysique appliquée. Bien que les domaines ciblés par ces formations soient *a priori* porteurs, et que des organisations professionnelles soutiennent ces créations, il est regrettable que les fiches les concernant, tout particulièrement la fiche de *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*, soient très peu détaillées.

Dans les observations formulées suite au bilan, les établissements ont apporté des éléments de réponse aux recommandations constructives des comités d'experts. Il reste cependant quelques formations à propos desquelles des points d'attention persistent.

L'évaluation de la licence professionnelle *Maintenance médicale et biomédicale : technologie médicale et biomédicale* avait relevé des fragilités telles que son affichage de poursuites d'études, des modalités de contrôle des connaissances non conformes pour une licence professionnelle et un volume d'enseignement assuré par des intervenants extérieurs sous-dimensionné. Ce dernier point avait déjà été identifié comme problématique lors de la précédente évaluation de cette formation. Des réponses ont été apportées par l'établissement et l'équipe pédagogique concernée. Néanmoins ces points d'attention doivent faire l'objet d'une grande vigilance et une évaluation à l'occasion de la fusion des deux établissements devra être envisagée.

La licence professionnelle *Chimie et physique des matériaux* a plusieurs points faibles : taux excessif de poursuite d'études, absence de conseil de perfectionnement, modalités de contrôle des connaissances non conformes. Un conseil commun aux diverses filières de l'UFR devrait être mis en place. Toutefois, un tel conseil n'est pas posé au bon niveau pour pouvoir apporter les meilleures réponses aux difficultés de cette formation. La mise en conformité du contrôle des connaissances et le problème des taux de poursuite d'études des diplômés ne font pas l'objet de réponses concrètes. Ces points d'attention doivent faire l'objet d'une grande vigilance et une évaluation à l'occasion de la création de la future Université de Paris devra être envisagée.

La mention *Protection et gestion de l'environnement* qui devient *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* ne propose pas de solutions aux problèmes de petits effectifs ou de trop forts taux de poursuite d'étude. Ces points d'attention doivent faire l'objet d'une grande vigilance et une évaluation à l'occasion de la création de l'université fusionnée devra être envisagée.

La collaboration entre les deux établissements est effective au niveau master : treize mentions sont déposées en commun. L'une d'entre elles, la mention *Risques et environnement*, fait concourir de manière exemplaire des disciplines de plusieurs horizons scientifiques au service de la thématique des risques. L'ensemble témoigne d'une dynamique collaborative déjà très bien engagée et est un indicateur positif pour la future fusion des deux universités dans un établissement unique. De plus, chacun des deux établissements propose quelques mentions de masters qui devraient faire partie de l'offre de la future Université de Paris. L'offre est diversifiée avec une volonté affichée d'ouverture à l'international et une mise en apprentissage accrue.

La restructuration des mentions est opérée de façon judicieuse et pertinente. Elle mène à une meilleure lisibilité de l'offre et devrait résulter en une attractivité accrue. Le projet des établissements pour le niveau master est dans l'ensemble très cohérent.

Enfin, il n'est pas possible d'émettre le moindre avis ou recommandation concernant les diplômes DFG et DFA des deux établissements, puisqu'aucune fiche décrivant ces formations pour le contrat 2019-2023 n'a été transmise.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Du fait de la création de la future Université de Paris, les établissements concernés n'ont pas souhaité décrire à ce jour leur future politique de pilotage de champs de formation. La définition de cette politique pédagogique est annoncée au cours de l'année 2020. Un certain nombre d'informations sur le pilotage et la future réorganisation est cependant évoqué. Globalement, au-delà de la problématique de calendrier inhérente à la construction de cette nouvelle Université de Paris, les axes stratégiques généraux en matière de formation mis en avant par les établissements Paris Descartes et Paris Diderot, dont un certain nombre recoupe les récentes recommandations formulées lors de l'évaluation externe réalisée par le Hcéres, apparaissent cohérents et en phase avec les futurs enjeux universitaires.

Ces axes stratégiques généraux sont : la professionnalisation des formations avec la mise en œuvre du projet « Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) - DECLIC », qui sera mis en œuvre grâce au financement Idex ; l'ouverture à l'international des formations ; le renforcement de la politique de formation des enseignants et enseignants-chercheurs dans le cadre du dispositif SAPIENS.

En matière de pilotage à l'échelle des mentions, les établissements devront s'assurer que chacune des formations est dotée d'un conseil de perfectionnement opérationnel et que les suppléments au diplôme, livrets et portefeuilles de compétences soient présents. Même si la problématique des poursuites d'études a des composantes sociétales qui dépassent le cadre strict des formations, ils devront être vigilants sur le fait que d'assez nombreux diplômés des licences professionnelles poursuivent leurs études, ce qui pourrait indiquer un relatif défaut de positionnement de certaines LP.

Les établissements membres de la ComUE USPC se sont résolument tournés vers l'innovation pédagogique en offrant plusieurs dispositifs de formation à l'attention de ses enseignants. Il revient maintenant aux enseignants de s'approprier ces technologies pour les déployer efficacement au bénéfice des étudiants.

Les observations formulées par les deux établissements à la suite du rapport bilan indiquent que des progrès vont être faits à différents niveaux, en particulier pour le pilotage et pour répondre aux différents points relevés pour les formations. Les établissements devront donc être vigilants à ce que les propositions d'amélioration soient effectivement suivies d'effets.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Chimie	L	Université Paris Diderot	
Frontières du vivant	L	Université Paris Descartes	Hors nomenclature
Informatique	L	Université Paris Descartes	
Informatique	L	Université Paris Diderot	
Mathématiques	L	Université Paris Descartes	
Mathématiques	L	Université Paris Diderot	
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	L	Université Paris Diderot	
Sciences de la terre	L	Université Paris Diderot	
Sciences de la vie	L	Université Paris Diderot	
Sciences de la vie et de la terre	L	Université Paris Diderot	Création cohérente
Sciences et technologie	L	Université Paris Descartes Université Paris Saclay, Université d'Evry Val d'Essonne	Evaluation en vague E Co-accréditation demandée en vague E
Sciences pour la sante	L	Université Paris Descartes	
Sciences pour la sante	L	Université Paris Diderot	
Physique	L	Université Paris Diderot	
Bio-industries et biotechnologies	LP	Université Paris Diderot	
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	LP	Université Paris Diderot	
Chimie et physique des matériaux	LP	Université Paris Diderot	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux excessif de poursuites d'études, ou la non-conformité des MCC) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et <i>a minima</i> , d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de sante : gestion, production et valorisation	LP	Université Paris Descartes	

Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale	LP	Université Paris Descartes	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier les modalités d'évaluation et le pourcentage d'intervenants professionnels) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et a minima, d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Matériaux et structures : gestion, conception et industrialisation	LP	Université Paris Diderot	Création justifiée dans ce secteur et soutenue par les organisations professionnelles
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	LP	Université Paris Diderot	Création justifiée dans ce secteur et soutenue par les organisations professionnelles
Métiers de la santé : technologies	LP	Université Paris Diderot	Création justifiée dans ce secteur et soutenue par les organisations professionnelles
Métiers de l'électricité et de l'énergie	LP	Université Paris Diderot Université Paris Sud	
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	LP	Université Paris Descartes Université Paris 13	
Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	LP	Université Paris Diderot	
Métiers du décisionnel et de la statistique	LP	Université Paris Descartes	
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	LP	Université Paris Descartes	Création justifiée par le besoin dans ce secteur, sous réserve du respect de l'arrêté de 1999 notamment en termes de volume horaire du projet tuteuré.
Qualité, hygiène, sécurité, sante, environnement	LP	Université Paris Diderot	Les points faibles soulignés lors de l'évaluation (en particulier le taux excessif de poursuites d'études, le trop faible nombre d'heures de travaux pratiques, l'attractivité modérée.) doivent faire l'objet d'une grande vigilance et a minima, d'une évaluation à l'occasion de l'accréditation de l'offre de formation de l'université cible.
Ergonomie	M	Université Paris Descartes	
Approches interdisciplinaires et innovantes de la recherche et de l'enseignement	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	Hors nomenclature
Bio-informatique	M	Université Paris Diderot	

Biologie intégrative physiologie	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Biologie moléculaire et cellulaire	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Biologie-santé	M	Université Paris 13 Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Chimie ou Chimie et sciences du vivant	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Didactique des sciences	M	Université Paris Diderot	
STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	M	Université Paris Descartes	
Éthique	M	Université Paris Descartes	
Génétique	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Informatique	M	Université Paris Descartes	
Informatique	M	Université Paris Diderot	
Ingénierie de la santé	M	Université Paris Descartes	
Mathématiques et applications	M	Université Paris Descartes	
Mathématiques et applications	M	Université Paris Diderot	
Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAE	M	Université Paris Descartes	
Neurosciences	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Physique fondamentale et applications	M	Université Paris Diderot	
Risques et environnement	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Santé	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	

Santé publique	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot École des hautes études en santé publique - EHESP	
Sciences cognitives	M	Université Paris Descartes	
Sciences de la terre et des planètes, environnement	M	Université Paris Diderot Institut de Physique du Globe de Paris	
Sciences du médicament	M	Université Paris Descartes	
Sciences et génie des matériaux	M	Université Paris 13 Université Paris Descartes Université Paris Diderot	
Toxicologie et éco- toxicologie	M	Université Paris Descartes Université Paris Diderot	

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Réponses de l'université Paris Descartes sur l'évaluation de ses formations par le HCERES

L'université Paris Descartes a pris connaissance avec un grand intérêt du rapport du HCERES concernant les formations dans les différents domaines DEG, SHS et STS et remercie vivement les auteurs du travail qu'ils ont accompli. Les réponses spécifiques à l'évaluation sont groupées ci-dessous par domaine et précédées d'éléments de contexte général ainsi que d'une réponse transversale aux remarques sur les licences professionnelles (LP).

Réponses et remarques communes

Contexte

Cette évaluation intervient à un moment très particulier de la trajectoire de l'université Paris Descartes puisque dans quelques mois elle va fusionner avec l'université Paris Diderot pour devenir l'université de Paris qui va également intégrer l'Institut de Physique du Globe de Paris.

Cette collision des calendriers a provoqué des interférences avec le processus d'évaluation, à plusieurs titres, ce qui appelle quelques explications :

- la nouvelle offre de formation va être déployée en septembre 2019 dans les établissements actuels (Descartes et Diderot), mais deviendra au 1er janvier 2020 celle de la future université de Paris. On est donc dans une articulation compliquée où les établissements qui vont être accrédités ne sont pas celui qui mettra en œuvre *in fine* l'offre de formation proposée ;
- la construction de l'université de Paris est un chantier considérable. A la différence d'un grand nombre de fusions d'universités qui se sont réalisées ces dernières années, les multiples recouvrements thématiques entre les deux universités obligent à un travail d'harmonisation et de co-construction beaucoup plus profond ;
- l'organisation interne de la future université en trois grandes Facultés (regroupements d'UFR) est en cours d'élaboration. Dans chaque domaine, les projets stratégiques de ces facultés sont en cours de construction par les équipes des deux universités qui se rapprochent. En termes de calendrier l'évaluation HCERES est arrivée un peu trop tôt, en tout cas avant la finalisation de ces projets. Sur plusieurs sujets, les équipes de direction ont délibérément voulu laisser à ces équipes la main sur la construction de leur futur projet et ne pas imposer un cadrage fort en amont, même si de nombreuses discussions ont eu lieu pour encourager la convergence des pratiques.

Quelques remarques des évaluateurs pointent des sujets où la convergence/coordination reste à améliorer. Nous en avons conscience, mais il nous a semblé prématuré de forcer le système, dans une période de construction d'un nouvel établissement et d'élaboration de ses projets.

Poursuites d'études importantes après les LP

La problématique de la poursuite d'études ne peut être de la seule responsabilité de l'IUT ou de l'université et des équipes pédagogiques. Elle est en effet d'ordre politique et sociétal, et engage d'autres acteurs parmi lesquels les entreprises, les milieux socioéconomiques et les étudiants eux-mêmes qui restent libres de leur choix et de leur projet. Au quotidien, nous les sensibilisons sur la possibilité qu'ils ont, au regard des compétences acquises, de s'inscrire dans une démarche d'insertion, et sur le fait que s'ils souhaitent suivre un master, ils pourraient le faire après quelques d'années d'expérience professionnelle dans le cadre de la formation tout au

long de la vie. En outre, aucun membre d'équipe pédagogique n'est autorisé à écrire des lettres de recommandation pour tel ou tel master. Plus globalement et plus fondamentalement, la totalité des Licences professionnelles de l'IUT de Paris et celles des autres composantes de l'Université est toujours et déjà pensée selon un principe de professionnalisation et par là d'insertion professionnelle. Pour preuve notamment : les contenus et pratiques pédagogiques, la participation de professionnels, les projets tutorés, l'apprentissage par la pratique, la multiplicité des mises en situation professionnelle, l'approche compétences. Aussi ces enjeux font-ils l'objet d'une vigilance et d'une constante auto-évaluation de notre part. Enfin, il est de tradition d'opposer poursuite d'études et insertion professionnelle, une opposition binaire qui cache la nécessaire complexité de la situation, des problématiques et des enjeux associés. S'il y a poursuite d'études de certains étudiants de LP, celle-ci emprunte massivement et quasi exclusivement la voie de l'apprentissage et de l'alternance qui est une forme d'insertion professionnelle : les étudiants ont un contrat de travail et relèvent du code du travail comme tout collaborateur d'entreprise et acteur du monde socio-économique.

Secteur DEG

Problèmes de lisibilité que pourraient entraîner la coexistence d'une licence d'Economie et d'une licence d'Economie et Gestion.

Une réflexion est effectivement engagée par les équipes pédagogiques pour proposer des intitulés plus clairs pour chacun de ces diplômes, peut être dérogatoires par rapport à la nomenclature.

Demande d'intitulé dérogatoire pour la LP = métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques et management européen des produits touristiques

Le remarque est pertinente et la demande de dérogation est retirée.

Faiblesse du nombre d'Enseignants Chercheurs en Gestion

L'université Paris Descartes a bien conscience des tensions qui existent sur les enseignants de gestion et en tient compte dans sa politique de recrutement. Des actions ont d'ores et déjà été engagées à la rentrée 2018 en particulier à l'IUT et seront également menées pour les rentrées prochaines.

Volume horaire de la LP Sécurité des biens et des personnes dont le volume horaire serait en dessous des pratiques habituelles

Il ne semble pas que le volume horaire soit en dessous des pratiques habituelles. Par exemple, la licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes de l'Université d'Avignon propose pour 2018-2019 un programme de 350 heures de cours et 109 heures pour le projet tuteuré, soit 459 heures, tandis que la même licence à l'Université Paris Descartes comprend 324 heures de cours et 120 heures pour le projet tuteuré, soit 444 heures au total.

Au demeurant, les contraintes de l'alternance rendent très difficile l'augmentation du volume horaire. Si la durée des examens est ajoutée aux heures de cours, le volume de la licence s'élève à plus de 480 heures et remplit presque entièrement le temps disponible pour la formation (environ 6 heures par jour, deux journées par semaine, du début de septembre d'une année à la fin de juin de l'année suivante, sauf trois semaines de vacances et les jours fériés).

S'il paraît exclu d'augmenter la durée des cours dispensés en présentiel, il reste la possibilité de recourir à l'enseignement à distance. Ainsi, pour l'année 2018-2019, dix heures d'enseignement à distance en Anglais ont été ajoutées au second semestre.

Intitulé dérogatoire de la mention de Master « Droit international et droit européen »

Cette appellation avait été demandée pour deux raisons :

- la présence de cours de droit européen avec des TD dans les formations proposées ;
- un affichage ouvert pour permettre une évolution des parcours de la mention.

Si ces raisons ne semblent pas suffisantes, la demande d'intitulé dérogatoire peut effectivement être retirée

Faiblesse des effectifs attendus en Économie de la Santé

Les effectifs du Master 2 oscillent depuis 2014 autour de 15 étudiants par an, en moyenne. Ces effectifs n'ont rien de faible et semblent tout à fait adaptés à un suivi personnalisé. A la rentrée 2018 il y a 21 étudiants en M1 et 17 en M2

Master Management : faible nombre d'EC de gestion, faible nombre d'intervenants professionnels, faible internationalisation des parcours.

Le faible nombre d'intervenants professionnels est sans doute dû au fait que 2 professeurs associés, donc professionnels de base, font une grande partie de leur service au sein de ce master en M1 et M2.

De plus un travail est effectué en faveur de l'internationalisation : deux cours sont enseignés totalement en anglais et des cours enseignés en français demandent dans le cadre de l'évaluation des étudiants des rendus de projets en anglais. (par exemple dans le cadre du cours Innovation et système d'information un projet est demandé aux étudiants : vous occupez la fonction d'assistant de gestion dans une organisation ou entreprise comprenant plusieurs sites ou filiales ; l'établissement dans lequel vous travaillez est de type moyenne organisation ; il s'agit d'un établissement rattaché à un groupe international ; il vous est demandé d'améliorer une partie du tableau de bord concernant un aspect jugé prioritaire pour 2018 ; vous disposez d'un mois pour préparer un compte-rendu auprès de la direction au siège international (présentation orale, plus support diaporama) ; le manager de votre site vous demande de limiter à 10 minutes votre intervention, en langue anglaise, et de soigner particulièrement votre présentation en étant clairs, précis, concis. Le rendu est un fichier vidéo de 10 mn.)

Enfin bien entendu les stages obligatoires en M1 et en M2 peuvent avoir lieu à l'étranger.

Faible nombre d'EC impliqué dans les équipes pédagogiques de mentions fortement professionnalisées

Un réel effort est fait à ce sujet mais il est vrai que le taux d'encadrement du domaine DEG étant historiquement faible par rapport aux autres secteurs STS ou SHS, comme dans toutes les universités, les EC sont quelques peu écartelés entre toutes leurs obligations...

Conseils de perfectionnement : composition fonctionnement impact réel et participation des étudiants

Une réflexion est actuellement menée en particulier à l'IUT pour consolider et harmoniser les pratiques relatives aux conseils de perfectionnement au sein de l'IUT. Une réflexion du même type va être menée au sein de l'Université de Paris, afin d'harmoniser des principes de fonctionnement qui diffèrent du fait d'une culture d'établissement un peu différente.

Evaluation des enseignements

Il en sera de même pour l'évaluation des enseignements qui à Paris Descartes se fait par l'OVE sous la houlette d'un chargé de mission. Mais bien évidemment au sein de l'Université de Paris il y aura un travail à faire d'harmonisation des pratiques.

Suivi de l'acquisition et de l'évaluation des connaissances et des compétences

Il est prévu au sein de l'université de Paris d'utiliser un e-portfolio, si possible dès la rentrée prochaine.

Secteur SHS

Master création artistique : intitulé peu lisible, proposition par le HCERES d'intitulé : master arts thérapie.

Il est à noter que lors du dernier contrat il avait été demandé l'intitulé Art thérapie et que celui ci avait été refusé par la DGESIP, d'où la demande de cet intitulé « Création artistique » qui semblait le plus proche au sein de la nomenclature. Bien entendu si il nous est maintenant conseillé de demander une dérogation et de reprendre l'intitulé d'origine qui avait été refusé, cela ne pose évidemment aucun problème.

Secteur STS

Aucune information n'est fournie sur les FG DFA en études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques.

Effectivement, compte tenu des nombreuses modifications du cadre national de ces formations (que ce soit à l'entrée, ou que ce soit l'internat et le second cycle) il a été jugé préférable d'attendre que tout cela soit stabilisé.

Absence de projet détaillé qui concernerait spécifiquement le domaine STS et qui permettrait y d'apprécier les liens avec les autres champs de formation

Effectivement c'est au futur établissement et à ses facultés de co construire le projet stratégique. Cette co-construction est nécessaire à la stabilisation de l'ensemble du nouvel établissement. Il était donc impossible de décider en interne à chaque établissement du projet stratégique du domaine considéré.

Relations avec le monde de la recherche et de l'entreprise à consolider par la mise en place effective de conseils de perfectionnement.

Effectivement une réflexion va être menée au sein de l'Université de Paris, afin d'harmoniser des principes de fonctionnement des conseils de perfectionnement qui diffèrent du fait d'une culture d'établissement un peu différente, et d'améliorer ainsi les relations avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

Veiller à ce que l'offre de formation ne présente qu'une mention par intitulé pour les licences math, info et sciences pour la santé, qui sont significativement différentes.

Effectivement, elles sont différentes donc il y aura des licences de site (parcours) au sein de chacune de ces mentions portées par l'Université de Paris

LP Métiers du numériques : conception développement et réalisation web : problème de conformité à l'arrêté de 1999

Nous sommes ravis d'apprendre l'acceptation de cette accréditation. Cependant, la maquette et les volumes horaires sont conformes aux attendus de toute LP.

LP maintenance médicale et biomédicale.

Il est à noter e pourcentage d'intervenants extérieurs est porté à 30% depuis la rentrée 2018 et que les MCC sont bien conformes à l'arrêté du 17 novembre 1999, chapitre 2 (elles l'étaient déjà mais cela avait mal été formulé dans le dossier d'auto-évaluation)

A

Monsieur Michel Cosnard
Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris le 14 janvier 2018

CC/NCJ/DM -006

Objet : rapport final – derniers commentaires

ALL : licence art du spectacle

-précisions concernant le paragraphe suivant (p. 4) :

De même, la licence Arts du spectacle se propose de mettre en place des groupes dédiés pour mieux accompagner les étudiants de cinéma au sein des enseignements méthodologiques et linguistiques ou de mieux exploiter la plateforme Moodle. Rien n'est cependant indiqué sur les moyens mis en œuvre pour rendre leur utilisation plus efficace.

L'UFR LAC a accepté au printemps 2018 la création dans notre Licence à compter de la rentrée 2019 de 6 nouveaux groupes, également répartis sur chacun des semestres, ce qui représentera une amélioration notable des conditions d'apprentissage dans notre formation. À titre d'exemple, pour le cours d'analyse filmique de L1 au premier semestre, fondamental sur le plan méthodologique, la création d'un 4e groupe permet de ramener les effectifs de 50-55 inscrit.e.s en moyenne à 40, et donc d'assurer un meilleur suivi des étudiant.e.s en difficulté. Cinq autres cours (au statut CMTD) rassemblant actuellement 80-90 étudiant.e.s pourront également être dédoublés. Concernant l'enseignement de méthodologie universitaire "pure" de L2, assuré par les collègues de lettres, une réorganisation testée dès cette année avec succès permet de réserver désormais deux groupes minimum aux étudiant.e.s de cinéma (jusqu'alors dispersé.e.s dans une dizaine de groupes), ce qui facilite sensiblement la prise en compte de leurs attentes et besoins spécifiques.

-bi-licences : SHS (p.8)

Le département d'histoire a répondu avec souplesse et promptitude à la récente **proposition de validation CFVU** pour des bi-licences comme formation indépendantes. Et ces formations ont été conçues comme telles. Elles visent à une **recherche d'équilibre en ECTS** entre deux disciplines, chacune correspondant à un **bloc de compétences** pour chaque semestre, et répond donc pleinement à l'**arrêté du plan licence**. C'est donc une différence essentielle avec les anciens parcours majeure/mineure. Chaque bi-licence a son utilité propre et vise à répondre à la question de la **professionnalisation** : la licence histoire-géographie est conçue comme adaptée à la préparation des concours MEEF ; les licences d'histoire-allemand et d'histoire-anglais sont notamment destinées à permettre une meilleure **préparation aux masters et aux concours** ; la licence lettres-histoire permet le développement d'enseignements (en grec notamment) devenus rares à l'échelle nationale et ouvre

aux métiers du patrimoine. Contrairement à ce qui est dit page 8, il ne s'agit pas de reproduire l'existant : nous proposons des **nouveautés** (préparation aux concours administratifs, UE professionnalisantes de version, retrait d'UE de linguistique). En outre, la bi-licence d'histoire-allemand permet de répondre à la disparition décidée par Paris 3 de la double licence histoire-allemand, alors même que l'UFR EILA ne peut proposer de diplomation en licence.

Des bi-licences avaient été développées par l'Université de Paris Sorbonne avec succès, alors que l'Université de Paris I avait fait le choix de double-licences. Nous nous en sommes inspirés. Ces nouveaux dispositifs permettent de renforcer notre attractivité : désormais les étudiants auront un **diplôme sur lequel apparaîtra la mention de cette formation**. La condition étant que l'affichage soit clair et précis sur le site de Parcoursup – c'est du reste un objet d'inquiétude au regard de ce qui apparaît à ce jour. Notre objectif est que ces bi-licences ne soient pas des annexes (comme l'étaient les parcours majeures/mineures), mais deviennent l'une des **vitrines de nos formations**, qu'elles renforcent **l'intégration de notre UFR** (parcours histoire-géographie), ouvrent à de nouvelles **collaborations interdisciplinaires avec EILA, LAC et EA** dans le cadre de la nouvelle faculté sociétés et humanités qui est en train de se dessiner au sein de l'Université de Paris.

Christine Clerici
La Présidente



Christine CLERICI

university
PARIS DIDEROT
PARIS 7

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)